



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026_064

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 26

Conseillers Présents : 24

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ William PICOUX _ Henry DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI _

Pouvoirs :

- M. Frédéric PEREZ donne pouvoir à Mme Danielle THEVENOZ
- M. Hugo SERVANT donne pouvoir à M. Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS _ Frédéric PEREZ _ Hugo SERVANT



DELIBERATION N°2026_64 : Vote du compte financier unique 2025 et reprise définitive du résultat – Budget Principal (ANNEXE 20)

Rapporteur : Mme Bénédicte GEORGE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Collonges-sous-Salève ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Collonges-sous-Salève ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme Brigitte GONDOUIN, le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de « Mme GEORGE Bénédicte »



- **PROPOSE** la reprise des résultats 2025 et leur affectation définitive sur le budget 2026 comme suit :

Report de l'excédent de la section de fonctionnement (Compte 002) : 420 325,64 €
Report de l'excédent de la section d'investissement (Compte 001) : 1 528 969,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

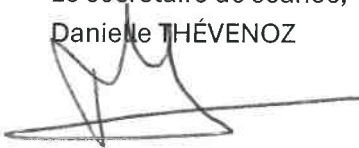
Pour	Contre	Abstention
25	01	00

CONTRE Corinne ANSELMETTI

- **APPROUVE** le CFU 2025 et accepte les propositions de Mme GEORGE dans les conditions exposées ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Danielle THÉVENOZ



Le Maire,
Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 141 951,51 €	5 327 117,71 €	7 469 069,22 €
	Recettes réalisées	1 683 489,93 €	5 621 217,40 €	7 304 707,33 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 764 413,94 €	5 753 033,51 €	9 517 447,45 €
	Dépenses réalisées	1 671 628,34 €	5 626 807,56 €	7 298 435,90 €
	Restes à réaliser	105 354,95 €	0,00 €	105 354,95 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	11 861,59 €	-5 590,16 €	6271,43 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 622 462,43 €	425 915,80 €	2 048 378,23 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 634 324,02 €	420 325,64 €	2 054 649,66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-105 354,95 €	0,00 €	-105 354,95 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 528 969,07 €	420 325,64 €	1 949 294,71 €